

# Promouvoir et manager la bientraitance

## LA FORMATION

Les droits fondamentaux de la personne humaine s'appliquent à tous les citoyens. Néanmoins, les conditions de vulnérabilité des personnes en situation de handicap rendent nécessaires la réaffirmation et l'explicitation de ces droits.

Ainsi, la bientraitance est au cœur de l'amélioration continue de la qualité des établissements et services médico-sociaux.

De nombreux textes réglementaires et recommandations de bonnes pratiques professionnelles donnent le cadre et des repères pour le respect et la mise en œuvre de la bientraitance.

La bientraitance ne se limite pas à l'absence ou à la prévention de la maltraitance. Elle ne peut être réduite au contraire de la maltraitance, même si les deux notions semblent difficilement dissociables.

Il appartient à chaque établissement ou service médico-social, en lien avec les personnes accueillies ou accompagnées, de déterminer les modalités de sa mise en œuvre.

La bientraitance, contrairement à la maltraitance, ne bénéficie d'aucune définition. C'est « une recherche » et elle « doit être réinventée, à partir de certains fondamentaux, par chaque établissement et service ». « Il est recommandé que les professionnels fassent l'objet d'un encadrement cohérent » (cf. ANESM Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre » 2008).

## OBJECTIFS VISÉS

Les objectifs sont de permettre à chaque participant(e) de se saisir de cette formation pour :

- Actualiser ses connaissances pour parfaire ses compétences et capacités
- Développer une culture commune de la bientraitance
- S'approprier la notion de bientraitance pour accompagner avec bienveillance : lois, valeurs, philosophie et éthique
- Promouvoir les bonnes pratiques professionnelles et une culture de la bientraitance appropriée au contexte de la structure
- Manager la bientraitance auprès de l'ensemble des professionnels

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale)
- Articulation d'éléments théoriques et réglementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure

## 2 JOURNÉES

14 heures de formation

### Dates

MONTPELLIER : jeudi 21 janvier  
et mercredi 27 janvier 2021  
TOULOUSE : jeudi 11 mars  
et mercredi 17 mars 2021

### Prérequis

Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou service ou de plusieurs établissements ou services réunis en sessions en présentiel

### Public concerné

Personnel de l'encadrement du secteur médico-social

### Formatrice

Marie-Christine BULFONE, conseillère technique au CREAI-ORS Occitanie

### Évaluation

Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation  
Évaluations initiale et finale  
Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires  
Bilan collectif oral de fin de formation

### Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

### Coût/jour (frais de repas inclus)

Contributeur ..... 170 €  
Non contributeur ..... 270 €

## MODALITÉS

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Toulouse et de Montpellier
- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. Dates à déterminer ensemble.  
La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

## LE PROGRAMME

### JOUR 1

#### Le concept de bientraitance : entre culture et réglementation

- Historique :  
Un terme issu de la petite enfance
- Cadre réglementaire :  
Des évolutions réglementaires, porteuses d'un projet Bientraitance  
Une définition du concept de bientraitance
- Les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles
- Des repères pour la mise en œuvre de la bientraitance
- La mission du responsable d'établissement et le rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance

### JOUR 2

#### S'approprier des outils de promotion et de management de la bientraitance

- Retour sur les observations réalisées depuis la 1<sup>ère</sup> journée  
Synthèse pour une appropriation commune du concept de bientraitance  
Proposition et début d'élaboration d'outils pour le déploiement de la bientraitance
- Exemples d'outils :  
La charte sur la bientraitance  
Le référent bientraitance  
Le classeur sur la prévention de la bientraitance et la promotion de la bientraitance  
Le comité d'éthique et de bientraitance  
Les grilles d'autoévaluation pour l'ensemble des catégories professionnelles  
L'atelier vie sociale et citoyenne à destination des personnes accompagnées  
L'utilisation d'outils pédagogiques auprès des professionnels  
L'utilisation d'outils pédagogiques auprès des personnes accueillies ou accompagnées



#### EN SAVOIR PLUS

Réf : A03

Marie-Christine BULFONE, conseillère technique  
au CREAI-ORS Occitanie  
mc.bulfone@creaiors-occitanie.fr  
04 67 69 25 03 | 07 62 09 95 42